



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4992

Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour 2019 dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes" - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets "Initiatives Etudiantes" 2020 : Soutien aux initiatives étudiantes et aux actions qui les favorisent

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/4992 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET/OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS POUR 2019 DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "INITIATIVES ETUDIANTES" - 2EME PHASE - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS "INITIATIVES ETUDIANTES" 2020 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ETUDIANTES ET AUX ACTIONS QUI LES FAVORISENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fort de 150 000 étudiants, la Métropole lyonnaise s'est dotée en 2010 d'un schéma de développement universitaire ambitieux, élaboré en étroite collaboration avec l'Université de Lyon, qui réunit les 19 principaux établissements d'enseignement supérieur de notre territoire.

Le renforcement de la qualité de l'accueil des étudiants constitue un point essentiel de ce schéma. En effet, plus d'un lyonnais sur dix est désormais un étudiant. Nous favorisons la vie des étudiants à travers des actions d'accueil, d'intégration sociale et culturelle à la Maison des étudiants.

Cet équipement de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon est dédié aux étudiants de toutes les formations supérieures de la métropole. Ces derniers peuvent développer leurs projets et bénéficier de tous les dispositifs qui leurs sont dédiés : le site web [lyoncampus.fr](http://lyoncampus.fr), le Pass Culture, la Nuit des étudiants du monde. En effet, toute l'année, cet espace accueille en résidence, sur un espace en co-working, plus de quatre-vingt associations étudiantes, et leur permet de développer leurs projets.

Le site étudiant [lyoncampus.fr](http://lyoncampus.fr), d'actualité et d'infos pratiques, donne aux étudiants toutes les clés de la cité : actualités, guide, services.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales.

Ainsi, dans le cadre de notre politique de soutien à l'animation de la vie étudiante, je vous propose de renforcer la visibilité des actions de la Ville de Lyon et de la Métropole à travers le lancement d'un appel à projet destiné à valoriser les initiatives étudiantes et à soutenir les actions qui favorisent leur développement.

### **I- Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :**

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'intégration et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

Dans ce contexte, par délibération n° 2018/4064 du Conseil municipal du 24 septembre 2018, la Ville de Lyon, a lancé une procédure d'appel à projets commune avec la

Métropole de Lyon pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement : « Initiatives étudiantes ». L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

## **II- Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et modalités de fonctionnement :**

La première édition de l'appel à projets s'est déroulée en deux phases, avec les objectifs suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité ;
- révéler les projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international ;
- stimuler l'engagement des jeunes dans les problématiques sociétales pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes ;
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs ;
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- le rayonnement et l'attractivité internationale ;
- la professionnalisation, l'insertion économique.

Les porteurs de projets et les modalités de fonctionnement sont :

- l'appel à projet est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants ;
- les associations doivent être implantées sur le territoire de Lyon et de la Métropole et/ou avoir une antenne locale si elles sont nationales ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et/ou à l'intérêt local ;
- les projets doivent être ouverts au plus grand nombre d'étudiants et au grand public ;
- les projets doivent développer des actions d'accueil et d'intégration des étudiants sur le territoire ;
- les projets doivent permettre le développement des compétences, l'esprit d'entreprendre, la créativité et l'innovation ;
- les projets retenus pourront être subventionnés, soit par la Ville de Lyon, soit par la Métropole de Lyon ;
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50% du montant du budget prévisionnel.

## **III- Subventions attribuées lors de la 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à projets :**

Par délibération n °2019/4546 du Conseil du 25 mars 2019, la Ville de Lyon a procédé à l'attribution de subventions dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à projet « Initiatives étudiantes » (APIE) 2019.

Sur 25 dossiers reçus, 11 structures ont été retenues pour la réalisation de leur projet étudiant, avec une sélection sur la base des objectifs précités, pour un montant total de 11 250 € dont :

- 4 dossiers sur le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs :
  - Lezart Gaco, pour son festival « Arlezia » : 2 000 €;
  - Les 24h de l'INSA (Institut national des sciences appliquées), pour son festival culturel et sportif : 1 000 €;
  - Le Décanté, pour son guide d'œnologie : 1 000 €;
  - Club INSA Athlétisme, pour le « Cross de l'INSA » : 400 €
- 3 dossiers sur l'engagement au service de la société :
  - Enactus-Le Tissu Solidaire, pour ses ateliers de couture : 2 000 €;
  - Association Droit-Philosophie (ADPH) Lyon III, pour sa conférence SVS : 150 €;
  - On The Green Road, pour son Festival du Voyage Engagé : 1 000 €
- Un dossier sur le rayonnement et l'attractivité internationale :
  - Lyon Mun, pour ses débats Onusiens : 1 000 €
- 3 dossiers sur la professionnalisation et l'insertion économique :
  - Association lyonnaise pour l'organisation d'événements sporadiques pour les étudiants en pharmacie (ALOES-EP) pour son Assemblée générale nationale à Lyon : 500 €;
  - Studio 25, pour ses formations aux multimédias : 1 200 €;
  - Best Lyon, pour son « Spring Course » : 1 000 €

#### **IV- Dossiers retenus lors de la seconde phase de l'appel à projets et propositions de financement :**

Dans le cadre de la seconde phase de l'appel à projets « Initiatives étudiantes », du 2 avril au 2 mai 2019, sur 26 dossiers reçus, il vous est proposé de soutenir 4 associations dans les 2 champs thématiques suivants :

- développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs et rayonnement ;
- attractivité internationale.

##### **A. Développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs :**

Sur 13 dossiers déposés, il vous est proposé de soutenir les deux associations suivantes :

- **Un Doua de Jazz** : cette association organise du 10 au 18 octobre 2019 la 26<sup>ème</sup> édition du festival « Un Doua de Jazz ».

Un groupe d'étudiants de l'INSA de Lyon a initié en 1993 le seul festival français de jazz étudiant. En 2000 les organisateurs proposent en plus du festival, un « off » avec une série de concerts gratuits et de master class, tout au long de l'année.

C'est d'emblée un festival ouvert au grand public et sur la cité. Dès 2003 le festival s'impose sur la scène jazz régionale, par sa programmation professionnelle en collaboration avec des clubs et festivals de la région (Rhino Jazz(s) près de Saint-Etienne). Il accueille des artistes de renommée mondiale : Robert Glasper, Rémy Panossian trio...

À partir de 2013 l'association obtient le label « entrepreneur de spectacle » et crée le tremplin UDDJ (Un Doua de Jazz Jeune) qui permet à de jeunes artistes de partager la scène avec de grands noms.

En 2018 l'association a organisé les 25 ans du festival dans 13 lieux de spectacle des villes de Lyon et Villeurbanne, avec 25 partenaires, dont de nombreuses collectivités, salles de spectacles et acteurs artistiques de la cité.

Pour 2019, l'association souhaite intensifier le festival « off » avec de nouveaux événements et partenaires, faire venir des artistes de renommée internationale, continuer le partenariat avec Le Périscope, le CCO (Centre culturel œcuménique) à Villeurbanne ou encore la Grooverie, réaliser des masters class ou des conférences pour le « off » et renouveler la soirée de clôture au Transbordeur.

Devant l'intérêt de cette action culturelle ouverte à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 000 euros** à l'association Un Doua de Jazz.

- **BDE Archi** : fondée en 2016, cette association d'étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) organise cette année la 3<sup>ème</sup> édition du concours d'éloquence au sein de l'école et du campus ENTPE-ENSAL. Il a pour objectif de donner des atouts en communication et en vocabulaire aux étudiants d'architecture afin de compléter leur formation.

Les jurys sont composés de professeurs de l'ENSAL, mais aussi de professionnels dans le domaine de l'éloquence, philosophes, communicants et dramaturges du Théâtre National Populaire (TNP) de Villeurbanne et du Théâtre des Célestins. La principale ambition est de projeter cet événement hors les murs de l'école grâce aux partenariats avec ses institutions culturelles lyonnaises.

Devant l'intérêt culturel et formateur de ce concours, je vous propose d'accorder une subvention de **250 euros** à l'association BDE Archi.

#### B. Rayonnement et attractivité internationale :

Sur 10 dossiers déposés, il vous est proposé de soutenir les deux associations suivantes :

- **Orient Express** : cette association, domiciliée à la Maison des étudiants, a pour objectif la réalisation d'un journal international et d'un site internet d'actualité internationale. Elle a pour vocation de défendre le droit à une information de qualité pour le plus grand nombre. La transmission de compétences et de savoir, ainsi que le partage d'expériences sont étroitement liés à cette vocation.

En plus de la langue française, le journal est traduit en cinq langues actuellement (anglais, allemand, espagnol, italien et portugais), et souhaite renforcer ses équipes à l'international en vue de développer des projets actuels dans plusieurs directions :

- un journal sur le web aux publications quotidiennes et dynamiques avec la mise en place de nouveaux moyens de communication, une application de type PWA pour avoir l'information sur smartphone ;
- une édition papier collector hors-série annuelle, reprenant les meilleurs articles de l'année écoulée et disponible à la vente sur le site web ;
- une formation des jeunes aux pratiques du journalisme et à publier leurs articles ;
- le développement de partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires et environnementales, en relayant l'information sur les atteintes aux droits de l'homme et à la planète.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 1 500 € de la Ville de Lyon.

Devant l'intérêt multimédia et international de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **1 000 € euros** à l'association Orient Express.

- **Union des Etudiants Vietnamiens à Lyon (UEVL)** : fondée en 2009, cette association, composée d'étudiants vietnamiens à Lyon, a pour objectif d'élaborer une relation étroite avec d'autres associations, et de présenter l'image et la culture du Vietnam aux amis français et internationaux.

Depuis sa création, l'UEVL a déjà organisé plusieurs activités académiques, sportives et culturelles afin de soutenir les étudiants dans leurs études et de valoriser leur vie en France : partenariat avec le centre social de Villeurbanne, participation au Carrefour des Associations de la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement, organisation d'ateliers gastronomiques pour présenter les spécialités vietnamiennes.

L'événement « Bonsoir Vietnam » est ainsi l'un des événements phares de l'UEVL. Il s'agit d'un spectacle musical organisé une fois par an, avec pour moitié des chansons et danses traditionnelles du Vietnam et l'autre moitié de belles chansons françaises.

Devant l'intérêt d'échange interculturel de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **500 euros** à l'association Union des Etudiants Vietnamiens de Lyon.

## **V- Lancement de l'APIE 2020 :**

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2020, l'organisation d'un nouvel APIE, selon une procédure commune avec la Métropole de Lyon, et sur la base des mêmes objectifs renouvelés, des mêmes thématiques que la 1<sup>ère</sup> édition 2019.

L'ensemble de ces projets et événements doit être organisé par des associations étudiantes ou destiné principalement aux étudiants et doit se dérouler sur le territoire de la Ville de Lyon.

### **A. Les porteurs de projets et les modalités de fonctionnement :**

- L'appel à projet est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants ;
- les associations doivent être implantées sur le territoire de Lyon et de la Métropole et/ou avoir une antenne locale si elles sont nationales ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et/ou à l'intérêt local ;
- les projets doivent être ouverts au plus grand nombre d'étudiants et au grand public ;
- les projets doivent développer des actions d'accueil et d'intégration des étudiants sur le territoire ;

- les projets doivent permettre le développement des compétences, l'esprit d'entreprendre, la créativité et l'innovation ;
- les projets retenus pourront être subventionnés, soit par la Ville de Lyon, soit par la Métropole de Lyon ;
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50% du montant du budget prévisionnel.

**B. Modalités et calendrier de l'appel à projets :**

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Ils seront instruits par ce service selon ses objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- Phase 1 : lancement de l'appel à projets le 1<sup>er</sup> septembre 2019
  - clôture de dépôt des dossiers : le 15 octobre 2019 ;
  - présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2020.
- Phase 2 : lancement de l'appel à projets le 1<sup>er</sup> mars 2020
  - clôture de dépôt des dossiers : le 1er mai 2020 ;
  - présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil municipal du second semestre 2020.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux deux phases de l'appel à projets « Initiatives étudiantes » 2020 est de 14 000 € pour la Ville de Lyon et de 22 000 € pour la Métropole de Lyon. Il sera confirmé, au regard du vote des budgets 2020, par le Conseil municipal et par le Conseil métropolitain.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/4064 du 24 septembre 2018 et n° 2019/4546 du 25 mars 2019 ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

**DELIBERE**

- 1- Dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes 2019 » – 2<sup>ème</sup> phase, les subventions ci-après sont allouées aux associations suivantes :
  - Un Doua de Jazz, pour son festival du même nom : 1 000 €;
  - BDE Archi, pour son concours d'éloquence : 250 €;
  - Orient Express, pour son Journal International : 1 000 €;
  - Union des Etudiants Vietnamiens à Lyon (UEVL), pour son événement « Bonsoir Vietnam » : 500 €
- 2- La dépense en résultant, soit 2 750 €(deux mille sept cent cinquante euros) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération

VALOSUBV, enveloppe 2019\_00023, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 6574.

- 3- Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets : « Initiatives étudiantes » en deux phases, suivant les critères d'appréciation des projets, les modalités et les calendriers tels que décrits dans le rapport, pour les quatre thématiques suivantes :
- le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs ;
  - l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations ;
  - le rayonnement et l'attractivité internationale ;
  - la professionnalisation et l'insertion économique.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL